

ESPAC'EPLE
Entraide et Solidarité Professionnelles des Agents Comptables d'EPLE

**ASSEMBLE GENERALE
ACADEMIQUE**

**LYCÉE DES MÉTIERS DE L' HÔTELLERIE
ET DU TOURISME DU VAL DE LOIRE
LE 9 NOVEMBRE 2017**



ESPAC'EPLE

Entraide et Solidarité Professionnelles des Agents Comptables d'EPLE

- Rapport moral et financier et vie de l'association
- Le renouvellement du Bureau Académique : vote
- L'AG Nationale du 19 mai 2017
- Les rencontres institutionnelles 2016-2017
- La réunion Rectorale du 18 octobre 2017 à Tours
- Le point sur les fondés de Pouvoir
- Formations à venir
- Informations diverses
- Echange sur les thèmes de travail 2017-2018



LES ADHÉSIONS

- A DEVELOPPER



LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU ACADÉMIQUE

- Appel au peuple!
- A DEVELOPPER
- VOTE des seuls adhérents à jour de leur cotisation



AG NATIONALE DU 19 MAI 2017

- **Septième assemblée générale** annuelle d'Espac'EPLE à l'école Boulle (Paris 12e)
 - **Travaux du bureau national / conseil d'administration**
 - Séminaire des nouveaux comptables ESEN,
 - Représentation à l'AG biennale de l'ACP
 - Rencontres avec l'IGAENR : préparation du rapport sur notre métier et dans le cadre d'une nouvelle mission sur la RH des personnels intervenant en comptabilité.
 - Séminaires DGFIP : formation des comptables d'EPN/GIP en octobre, et en avril le séminaire de lutte contre la fraude.
 - Trois rencontres du bureau national, notamment pour préparer cette AG. (2017- le 6/10/2017)
- 

○ **Programme d'activités 2017-2018**

- Développer l'association, le site, concourir à la formation des comptables et de leurs équipes, réfléchir à l'évolution du métier notamment sur la base du dernier [rapport de l'IGAENR](#).

○ **Interventions**

- **La délégation : enjeux et facteurs clés de succès** par Eric Delavallée, du cabinet de conseil et formation [IM conseil et formation](#)

- **Table ronde : expériences de terrain en matière de délégation**

- Introduit par Fabien Thorel, Sébastien Wafflart présente les témoins de la table ronde : Stéphane Dutertre, agent comptable à Amboise ; Daniela Morvan, adjointe gestionnaire de collègue à Versailles ; Aurélien Gueye fondé de pouvoir à Marseille ; Xavier Jehanne, agent comptable à Dieppe



LES RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

Rencontre Rectorat - Espac'EPLE du 13/01/2017

- **Thème principal : la mise en place des fondés de pouvoir**
 - Critique du seuil retenu (6 EPLE ou mutualisation)
 - Pas de profilage du recrutement : ce ne sont pas des postes à responsabilité particulière (PRP) contrairement à d'autres académies.
 - Profil de la fiche de poste type à parfaire (ex : une simple connaissance de GFC ne suffit pas)
 - Bilan d'étape prévu en 2018 au bout d'un an de mise en place.
- **Autres thèmes abordés :**
- **Création d'un forum d'échanges professionnels supervisé par le rectorat, via la PIA.**
- **Nécessité d'implanter au moins un demi-poste avec chaque gestionnaire d'établissement (rappel)**
- **Inquiétude sur le dispositif de formation**
- **Possibilité d'identifier des référents ou personnes ressources afin d'accompagner ponctuellement les adjoints-gestionnaires ou AC.**

LES FONDES DE POUVOIR

- Mise en place au premier mars 2017
- Dans 13 établissements (cat A mais aussi 2 B) sur 32 AC (critères 6 établissements, GRETA, Mutualisation)
- Création d'une fiche de poste: avec réalisation de l'intérim de l'Agent Comptable pour les cat A
- Régime indemnitaire RIFSEEP groupe 3
- Promesse d'une formation académique (voir point suivant)
- Echanges



FORMATIONS A VENIR

- Un travail inter-académique est actuellement en cours pour bâtir un dispositif de formation pour accompagner la prise de fonction des personnels en agence comptable nouvellement nommés, sur les domaines suivants :
 - Le budget de l'EPLE
 - La chaîne de la dépense
 - La chaîne de la recette
 - Les grands principes de la comptabilité publique
 - Le recouvrement
 - le compte financier
 - Pour aller plus loin : MRCF
- Les modules, principalement sous forme de classes virtuelles ou de modules préenregistrés devraient être proposés en 2018/2019.



RÉUNION RECTORALE DU 18 OCTOBRE 2017

- OP@LE
- Les ratios financiers
- Le télépaiement
- Enquête qualité de vie des cadres de l'académie



DAF A3 - OP@LE: OUTIL DE PILOTAGE ET D'ADMINISTRATION ENEPLE

- La nouvelle application WEB « progiciel de gestion intégré » qui remplacera GFC
- OPER@ pour GOSPEL
- Première vague d'installation sur des pilotes 2020, fin 2022
- Déploiement progressif par Eple sur l'ensemble du territoire en 3 vagues
 - phase pilote 2 à 3 Eple par départ.(1 support d'AC et un étab. rattaché en priorité),
 - Vague 2 : les 1350 Eple supports AC déployés en priorité ainsi que 2350 étab. Rat.,
 - Vague 3 : les 4000 Eple rattachés restant sont déployés.
 - Priorité est donc donnée aux Agences.
- Formation : les CE seront formés ainsi que les adjoints gestionnaires et les AC mais aussi les collègues utilisateurs selon leur profil : ordonnateur, fondé de pouvoir ou profil comptable.
- Problème majeur: avoir une bande passante suffisante pour tous les établissements (fibre...)
- Accès réservés aux seuls acteurs de l'EPLE
- Base unique de travail entre Ordo et AC
- Objectifs:
 - Dématérialisation des processus
 - Partage de l'information: faciliter le dialogue ordo-AC
 - Meilleure maîtrise des risques (lien avec un ODICE permanents?)
 - Sécurisation des données (Application hébergée dans des fermes de serveurs)



OP@LE

- Permet de capitaliser sur les bonnes pratiques de la sphère publique en bénéficiant de fonctionnalités déjà développées (comptabilités auxiliaires, lettrage, analyse financière, dématérialisation...)
- Des développements automatiques de classe 4
- Permet de mieux contrôler le calendrier de mise en œuvre
- Progiciel unique avec des droits d'accès, des droits d'action et de consultation
- toutes les opérations ne seront pas visibles par tous les opérateurs
- les CT et le Rectorat DESDEN auront des extractions possibles
- Inquiétudes:
 - les agents comptables n'auront plus la maîtrise de leur base comptable
 - La perte du lien humain : il n'existera plus de dépôts de pièces des gestionnaires matériels à l'Agence comptable
 - Risque de déclassement professionnel : des opérations actuelles ne seront plus réalisées (des saisies supprimées, moins de photocopies, tampon, archivage,...)
- Tous les personnels devront être formés
- 35000 personnes d'où une anticipation maximale



OP@LE

- Le contrôle comptable ne portera plus sur la justification du service fait mais sur la certification du service fait.
- Justification = pièces justificatives
- Certification = s'assurer que l'autorité fondée à établir l'opération a bien certifié cette opération
- Il ne s'agit donc pas du même type de pièce à demander
- Ex: Si rejet du comptable, deux possibilités
 - Acceptation du rejet
 - réquisition du comptable
- Il y aura la possibilité d'effectuer une régularisation : l'ordonnateur pourra régulariser sa dépense au lieu de refaire le mandat.
- Choix sur le SF?
- le SF sera tracé : quelles seront les pièces jointes qu'un comptable pourra exiger ? Décret 2016-33 du 20-01-2016. Comment lui parviendront-elles ?
- Cadrer la mise en place du service facturier : il s'agit d'un accord entre l'ordonnateur et le comptable sur la répartition des tâches sur le traitement de la dépense: révision des conventions de groupements?

LES RATIOS FINANCIERS

- L'envoi par mël de ces ratios à chaque établissement pourrait intervenir avant le 31 décembre, sur la base des chiffres du CF 2016 (transcofi) – intervention de Paul FRENAY AC au Lycée Voltaire

1 - Sécurité Financière / Autorité Acad.					
Ref	Libellé	Etabt. 2016	Moy. Acad 2016	Ref	Définitions des Ratios / Autorités Académiques
S 1	Trésorerie Annuelle	1 079 400,91 €	0,00 €	S 1	Montant de la trésorerie de l'établissement arrêtee en fin d'année
S 2	Trésorerie Journalière	3 925,09 €	0,00 €	S 2	Evaluation de la trésorerie dont dispose chaque jour l'établissement
S 3	Fonds de Roult et Fds Roult Disponible	239 321,66 €	0,00 €	S 3	Ressource stable qui permet à l'étabt d'honorer toutes ses charges, en attendant les encais.
S 4	Besoin en Fonds de Roulement	-840 079,25 €	0,00 €	S 4	Dépenses indispensables à réaliser pour assurer le fonct. quotidien de l'établissement
S 5	Couverture du BFR par le FRNG	-351,03%	0,00%	S 5	Pour alimenter la trésorerie, le fonds de roulement doit être supérieur au BFR (ici 3,5 fois)
S 6	Taux de NON Recouvrement	3,33%	0,00%	S 6	Part des créances envers l'établissement qui sont constatées mais pas encaissées
2 - Activité / E.P.L.E.					
Ref	Libellé	Etabt. 2016	Moy. Acad 2016	Ref	Définitions des Ratios / E.P.L.E.
A 1	Part des Ressources propres	52,48%	0,00%	A 1	Ressources propres comparées au total des ressources de l'établissement
A 2	Part de T.A. dans Ressources propres	3,32%	0,00%	A 2	Part de la Taxe d'Apprentissage dans les ressources propres de l'établissement
A 3	Taux d'activités Pédagogiques	26,05%	0,00%	A 3	Dépenses pédagogiques comparées au total des dépenses hors investissement
A 4	Taux d'activ. Pédag. Externalisées	53,33%	0,00%	A 4	Part des dépenses liées aux voyages et sorties dans les dépenses pédagogiques (AP)
A 5	Taux d'action sociale	12,85%	0,00%	A 5	Dépenses fonds sociaux et bourses comparées au total des dépenses de fonctionnement
3 - Fonctionnement / E.P.L.E.					
Ref	Libellé	Etabt. 2016	Moy. Acad 2016	Ref	Définitions des Ratios / E.P.L.E.
F 1	Coût d'1 Jour de Fonct.	6 428,72 €	0,00 €	F 1	Dépenses courantes nécessaires au fonctionnement d'une journée
F 2	Délai Client	12,15 J	0,00 J	F 2	Délai moyen laissé aux clients (essentiellement familles) pour payer leurs factures
F 3	Poids des Cons. Intermédiaires	70,57%	0,00%	F 3	Poids relatif du domaine ALO dans le total des dépenses hors investissement
F 4	Taux de Maintenance	2,02%	0,00%	F 4	Part des réparations dans le total des dépenses hors investissement
F 5	Taux d'Investissement	2,06%	0,00%	F 5	Dépenses du service OPC rapportées aux domaines AP + VE + ALO + SBN
F 6	Capacité d'Autofinancement	4 470,21 €	0,00 €	F 6	Ressources stables issue du fonctionnement quotidien, destinées à financer l'investissement
F 7	Ratio de Vétusté des Immobilisations	69,63%	0,00%	F 7	Evaluation de l'ancienneté des immobilisations détenues par l'établissement



LE TÉLÉPAIEMENT

- **Christelle Gomes** : chef du bureau DAJ 2, contrôle de légalité des actes et conseil de gestion aux EPLE
 - **Yann Massina** : proviseur du Lycée Marceau à Chartres
 - **David Thiberge** : agent comptable du Lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers
 - **Laure Cheniclet** : DRFIP du Centre-Val de Loire et du Loiret, chef de division secteur public local, responsable de la cellule modernisation du SPL
-
- Débat télépaiement – prélèvement : offrir une diversité de paiement pour les usagers, selon l'organisation de chacun des choix différents
 - Suppression à terme des chèques voir des paiements en espèces... (fermeture de trésoreries locales et difficulté pour les régisseurs de déposer les espèces dans les communes rurales)
 - Avis des utilisateurs



LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES CADRES DE L'ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS

- Avis des personnes présentes au séminaire



DIVERSES INFORMATIONS

- TA : aucune obligation de dépense avant la fin de l'année, aucun texte n'existe sur un reversement obligatoire
- Les subventions et les ressources sous condition d'emploi
 - La règle: notification titre mais CA pour affectation
 - L'exception: la notification sous condition
 - Doit être mentionné au moment de l'attribution, cette mention doit être explicite
 - donner les contraintes : préciser les explications à donner par l'EPL (durées justificatifs à produire)
 - C'est une obligation de suivi de mise en œuvre et de demande de restitution
- Les subventions du Rectorat
 - Ne suivent pas la règle: devraient être non fléchées
 - BOP 141 enseignement public du second degré
 - BOP 230 vie de l'élève
 - Être vigilant sur la notification afin de savoir si CA ou non
 - Ex Notification fonds sociaux: un seul objet sur le document pas de CA



- La maîtrise des risques : ODICE version ordonnateur (site pléiade)
 - Augmentation du travail en équipe
- La trousse à projets : les financements participatifs
 - <https://trousseaprojets.fr/>
- Les marchés publics : profil acheteur de chaque entité publique, 25000€. Exposer sur un profil acheteur les marchés potentiels de l'EPLE
- Compensation légale : des évolutions à venir
- La valeur du mail équivaut à la valeur d'un courrier



LES ESCROQUERIES

- Voir le dépliant

- Les factures par mail : délicat pour plusieurs raisons
 - - pas d'historique des factures reçues
 - - possibilité de fraude plus facile (usurpation d'identité du fournisseur)
 - - ces factures n'ont pas la même valeur règlementaire que CHORUS PRO
 - - toujours vérifier un changement d'IBAN par un point d'accès extérieur



LES ESCROQUERIES

- Privilégier CHORUS PRO car:
 - traçabilité des opérations (10 ans)
 - On s'assure que le fournisseur a un numéro d'identification qui correspond à la nomenclature nationale (SIRET)
 - on doit vérifier le DGP même si l'application ne le suit pas car une facture peut être envoyée sans service fait .
 - Mais les IBAN ne sont pas transmis par CHORUS
 - On peut refuser un traitement de facture par mail
 - Tout fournisseur (SIRET) peut se créer un compte sur chorus pro et y déposer des factures



ECHANGE SUR LES THÈMES DE TRAVAIL 2017-2018

- La formation, l'accompagner, la développer, proposer,
- Le soutien aux collègues,
- Faire vivre un forum d'échanges,
- Relancer la veille réglementaire et juridique , par thématique et en équipe,
- Relation avec le Rectorat, maintenir et développer le lien avec la DAJ notamment,
- Commission / groupe de travail « modes opératoires commun » / chantier d'harmonisation des procédures et des pratiques,
- Chantier d'harmonisation des procédures et des pratiques,
- Développer / promouvoir l'accès à l'association pour les fondés de pouvoir.

